



Belle-île le : 05/08/2023

Communiqué de l'*Association PIEBÎEM (Préserver l'Identité de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer)* à propos des réponses de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) aux candidats à l'appel d'offre A05 (zone industrielle éolienne Bretagne Sud)

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) vient de publier le 4 août ses réponses aux questions des candidats à l'appel d'offre A05 (parc éolien Bretagne Sud) et plusieurs éléments nous apparaissent susceptibles de remettre en cause non seulement le calendrier du projet, mais aussi son positionnement et son existence même.

Ce document révèle notamment l'inquiétude que suscite chez les candidats la présence sur la zone de magnifiques et rares coraux noirs et jaunes « *Dendrophyllia cornigera - Smittina cervicornis* et/ou *Antipathella subpinnata* » qui font partie d'espèces protégées pour lesquelles il sera nécessaire, même en cas de « raison impérative d'intérêt public majeur » de demander une autorisation de destruction, laquelle doit être refusée s'il n'existe pas (et ce devrait être le cas) de mesures de compensation adéquate ; aucune éolienne ne pourra alors être implanté à proximité de ces coraux. Du reste, le calendrier des livrables de l'Etat Initial de l'Environnement est déjà obsolète et doit être modifié. Pour PIEBÎEM, la préservation de la biodiversité marine et maritime de Bretagne Sud tout comme son évaluation rigoureuse et exhaustive en amont de tout projet constituent des priorités absolues qu'elle entend défendre.

Il démontre aussi ce que nous n'avons cessé de dénoncer, l'absence de maturité technique de l'éolien flottant. Des candidats soulignent que « le niveau de maturité des flotteurs étant très variable d'un concept à l'autre », cela peut avoir une influence majeure sur les coûts initiaux. PIEBÎEM rappelle que, lors de l'audition de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques) consacrée à l'éolien en mer (2 février 2023), le représentant de Total Energies déclarait qu'« estimer les coûts de construction d'une filière qui n'est pas mature sur une période de 8 à dix ans est impossible » et revient « à lire dans une boule de cristal ». Cette audition révélait également qu'il n'y a aucun accord sur la nature des socles (acier ou béton) qui se prêtera le mieux à l'industrialisation.

Enfin, les candidats manifestent une certaine inquiétude sur la notation financière de leurs projets, inquiétude bien compréhensible au vu de la situation des industriels du secteur (Siemens dont le cours de bourse a récemment chuté d'un tiers en raison des problèmes de sa filiale éolienne Gamesa, mais aussi Vestas et GE sont en difficulté). PIEBÎEM rappelle que

l'aide d'Etat française de 2,08 milliards d'euros pour les vingt éoliennes de A05 ne peut être accordée à des entreprises en difficulté...

PIEBIEM rappelle son opposition résolue à ce projet Bretagne Sud qui constitue une aberration totale puisqu'il cumule les inconvénients de l'éolien posé (proximité des littoraux, dont certains parmi les plus beaux et les plus réputés de Bretagne) et de l'éolien flottant (manque de maturité technique, coût exorbitant et à vrai dire imprévisible). Nous suivrons donc tout particulièrement ces points litigieux signalés par la CRE, pour agir selon toutes les possibilités appropriées

Plus généralement PIEBÎEM s'oppose à un programme éolien en mer insensé (25 GW soit une trentaine de parcs sont prévus le long des côtes bretonnes selon la discussion en cours sur les Documents Stratégiques de Façade), d'intérêt climatique nul voire négatif, dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, néfastes pour l'économie locale, ravageurs pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité et économiquement non soutenables.

Eric Guillot, Président de « PIEBÎEM »

Contacts

Mail : pebiem56@gmail.com

Tel : 06.77.18.41.49.

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/pebiem>

Internet : <https://piebiem.webnode.fr/contact>

Lien vers le document de la CRE : : https://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2023/08/2023-07-03-Questions-CDC-AO5.pdf?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter-gu_14499